

einzelne Flugplätze bekannt. Das EMD wird die Grundlagen in Form eines Lärmbelastungskatasters vervollständigen, sobald die entsprechenden Ergänzungen der Lärmschutzverordnung verabschiedet sind.

4. Wie wir in Ziffer 2 bereits ausgeführt haben, müssen die operationellen Bedürfnisse der Flugwaffe für Ausbildung und Training immer wieder auf die Gegebenheiten der einzelnen Flugplätze und des BAMF abgestimmt werden. Bei dieser Planung berücksichtigt das BAMF neben den Besonderheiten der einzelnen Flugplätze und deren Umgebung auch die Umweltschutzinteressen. Zu gegebener Zeit wird es selbstverständlich den noch zu erstellenden Lärmbelastungskatastern so weit als möglich Rechnung tragen.

**Präsident:** Der Interpellant ist von der Antwort des Bundesrates befriedigt.

92.3001

## Interpellation Rohrbasser

### Verlagerung der Tätigkeit von Schweizer Unternehmen ins Ausland

### Déplacement d'entreprises suisses à l'étranger

*Wortlaut der Interpellation vom 27. Januar 1992*

Der Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik weist auf gewisse Mängel unserer Ordnungspolitik hin, die es schwierig machen, in der Schweiz ansässige Unternehmen in unserem Land zu behalten. Letztlich hat die Firma Ciba-Geigy den Beschluss gefasst, das neue Bio-Technikum nicht in Basel, sondern jenseits der Grenze auf französischem Boden zu bauen. Ähnliche Fälle, insbesondere in der zukunftsreichen Pharmaindustrie, werden auch aus der Westschweiz gemeldet. Diese gefährliche Tendenz, dass Schweizer Unternehmen Teile ihrer Forschung und Produktion ins Ausland verlegen, bringt unser Land um bedeutende Einkünfte und um Arbeitsplätze. Die Gründe für die Verlegung schweizerischer Unternehmen sind grossenteils auf Nachteile zurückzuführen, die sich die Schweiz selber geschaffen hat. Zu erwähnen sind hier – von den hohen Lohnkosten einmal abgesehen – insbesondere die komplizierten und langwierigen administrativen Verfahren im Planungs- und Bausektor sowie die besonders strengen Vorschriften im Umwelt- und im Tierschutz. Daher bitte ich den Bundesrat, die folgenden Fragen zu beantworten:

1. Stellt auch der Bundesrat fest, dass der Wirtschaftsstandort Schweiz – im Vergleich zu Staaten, die ihre Wirtschaft stark liberalisiert haben – infolge der Ueberfülle an Vorschriften zunehmend häufiger erleben muss, dass Unternehmen darauf verzichten, sich in der Schweiz anzusiedeln, oder ihre Tätigkeit ins Ausland verlagern?
2. Verfügt der Bundesrat über eine Aufstellung der bedeutenden Unternehmen, die ihre Forschungsabteilung oder ihre Produktion gleichfalls ins Ausland zu verlegen gedenken?
3. Ist der Bundesrat bereit, in der laufenden Legislatur alles zu unternehmen, um den Wirtschaftsstandort Schweiz zu stärken, insbesondere durch den Abbau und die Vereinfachung von Vorschriften oder administrativen Verfahren?
4. Ist der Bundesrat bereit, in diesem Sinne seinen Einfluss auch bei den Kantonen und Gemeinden geltend zu machen?

*Texte de l'interpellation du 27 janvier 1992*

Le rapport sur la politique économique extérieure fait ressortir certaines défaillances au plan intérieur quant au maintien de l'inventaire des entreprises implantées en Suisse. Récemment la firme Ciba Geigy a pris la décision de construire le nouveau Bio-Technicum non pas à Bâle mais de l'autre côté de la fron-

tière sur le territoire national français. Des cas analogues, particulièrement de la branche pharmaceutique pleine d'avenir, se constatent aussi en Romandie. Cette tendance dangereuse de déplacement de secteurs de la recherche et de la production d'entreprises suisses à l'étranger coûte à notre pays d'importants revenus nationaux et de places de travail. Les causes de déplacement d'entreprises sont dues en grande partie à des désavantages créés de toute pièce sur la place économique suisse. Sont à mentionner ici – à part le niveau des salaires élevés – en particulier les procédés administratifs compliqués de longue haleine dans la planification et dans la construction, ainsi que des prescriptions légales particulièrement sévères dans les secteurs de l'environnement et de la protection des animaux.

C'est pourquoi je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes:

1. Est-ce que le Conseil fédéral constate également que la place économique suisse – en comparaison avec les pays étrangers libéralisants – est toujours plus exposée à des défections d'implantation et de maintien d'entreprises dus à la pléthore de réglementations?
2. Est-ce que le Conseil fédéral dispose d'une vue d'ensemble (liste) d'entreprises importantes qui projettent également un déplacement à l'étranger de leur secteur de recherche ou de production?
3. Le Conseil fédéral est-il prêt, dans l'actuelle législature, à tout entreprendre afin de renforcer la place économique suisse, en particulier par la diminution et la simplification de prescriptions et de procédés étatiques?
4. Le Conseil fédéral est-il prêt à faire valoir aussi son influence dans le sens précité auprès des cantons et des communes?

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Keine – Aucun

*Schriftliche Begründung – Développement par écrit*  
L'auteur renonce au développement et demande une réponse écrite.

*Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 27. Mai 1992*

*Rapport écrit du Conseil fédéral du 27 mai 1992*

1. Le Conseil fédéral, tout en considérant les choses d'une manière nuancée, est également de l'avis que la place économique suisse a perdu de son attrait. Si avant tout dans les années cinquante et soixante, la Suisse pouvait offrir des conditions-cadres particulièrement avantageuses, elle a vu par la suite de nombreux pays la rattraper grâce à des mesures de libéralisation, à l'aménagement de leur infrastructure ou encore dans le domaine de la sécurité du droit et de la stabilité. La détérioration partielle relative de nos conditions-cadres a favorisé le déplacement à l'étranger d'entreprises entières ou de parties d'entreprises.

Il convient cependant de porter un jugement différencié. Dans le contexte actuel – qui a nom globalisation – les entreprises, dès qu'elles atteignent une taille déterminée, n'échappent pas à la nécessité de diversifier leurs emplacements sur le plan international, en raison d'impératifs stratégiques: marchés de proximité, répartition des risques, acquisition des ressources (avant tout ressources humaines, technologie). Dans la mesure où elle contribue au renforcement de la substance de l'entreprise suisse (au sein de la maison mère, par exemple), cette internationalisation doit, d'un point de vue national, être considérée comme positive. La délocalisation de certains secteurs de l'entreprise est préjudiciable à notre pays si elle entraîne une diminution durable de la valeur ajoutée de la place suisse ou si des activités exigeant un haut degré de savoir faire – recherche, développement, étapes de production de haute valeur, organisation et conduite – sont touchées. A cet égard, les moyens de communication modernes et les réseaux de transports denses et fiables à l'échelle mondiale permettent aux entreprises d'implanter leurs diverses activités de manière distributive et ponctuelle là où les conditions sont les meilleures.

Il n'y a pas si longtemps, une harmonisation de la recherche,

du développement et de la production reposait encore sur une unité de lieu; ces rapports sont cependant devenus beaucoup plus lâches. On constate maintenant, par exemple, un déplacement préoccupant d'activités de développement de l'industrie électronique, qui expose l'économie suisse au danger de perdre la maîtrise de ce type de technologies ou de ne pas y avoir accès.

Bien que sur le plan de la productivité du travail, par exemple, l'économie suisse arrive en tête à l'échelle internationale, et que la structure de sa balance des revenus reste saine, des réformes urgentes sont nécessaires. En Europe et dans le monde, la lutte concurrentielle pour des conditions-cadres étatiques applicables à toutes les branches concernées bat son plein.

2. On dispose de relativement peu d'information – aussi bien sur les plans quantitatifs que qualitatifs – en ce qui concerne les déplacements d'entreprises suisses vers l'étranger. Aucune enquête n'est systématiquement faite sur le nombre d'entreprises qui projettent un déplacement à l'étranger et sur les raisons qui motivent cette attitude.

La statistique des investissements directs permet toutefois de se faire une idée approximative de ces mouvements. Les investissements directs recouvrent les cas où une entreprise suisse effectue une prise de participation au capital d'une entreprise à l'étranger ou fonde une succursale à l'étranger. La tendance récente qui se dégage de cette statistique est que les entreprises suisses ont nettement accru leurs investissements directs dans la CEE (+ 47 pour cent entre 1989 et 1990) et les ont fortement diminués dans l'AELE.

3. Le Conseil fédéral est déterminé à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer la capacité compétitive de la place économique suisse. Bien entendu, la participation à l'EEE et l'adhésion désirée à la CEE sont des moyens prioritaires à cet effet. Dans le domaine de l'offre, le gouvernement et le Parlement ont déjà arrêté de nombreuses mesures telles que l'augmentation des fonds destinés à la recherche scientifique et l'offensive du perfectionnement professionnel, les programmes d'impulsions orientés vers la technologie, la création de centres CIM ainsi que l'encouragement de la micro-électronique. Des mesures visant à renforcer le perfectionnement professionnel sont en préparation. Le Conseil fédéral étudie les possibilités de soutenir la capacité compétitive de petites et moyennes entreprises.

Il est également urgent de combattre les obstacles artificiels à la libre expansion de l'économie. Un premier pas a été fait. Le Conseil fédéral a mis en place un comité interdépartemental chargé de lui proposer un paquet de mesures destinées à renforcer l'attractivité de la place économique suisse. Pour autant que le Parlement y apporte son soutien, cette démarche devrait permettre une diminution et une simplification des prescriptions et procédés étatiques.

Un besoin d'action existe notamment dans les domaines du marché du travail (meilleure adaptation de l'offre de travailleurs étrangers à la demande, système unifié en matière de permis de séjour), de la politique de concurrence (cartels, achats publics), de la libéralisation et des déréglementations (agriculture, santé, transports, télécommunications), de la simplification des procédures administratives (autorisations de construire) et des finances publiques (équilibre budgétaire à moyen terme, réforme des finances fédérales).

L'évolution du contexte international nous incite en tous cas à une action rapide et résolue. Plus les nécessaires réformes traîneront en longueur, plus notre compétitivité en sera affectée et plus le coût de l'ajustement sera élevé.

4. Bien évidemment, les cantons et les communes restent libres, dans le cadre de la Constitution fédérale, de décider de l'aide qu'ils entendent accorder à leurs économies régionales ou locales. Etant donné l'autonomie que laisse notre système fédéraliste, le Conseil fédéral ne peut que formuler le vœu que les cantons et les communes fassent également des efforts afin de favoriser l'attractivité de la place économique suisse. Ceux-ci doivent toutefois s'attendre à ce que le Traité sur l'EEE, s'il est accepté en votation populaire, leur impose une harmonisation de certaines de leurs dispositions législatives au droit européen. Compte tenu du fait que ces adaptations

vont dans le sens d'un renforcement de la libre concurrence en Suisse, l'attractivité de la place économique devrait s'en trouver renforcée.

**Präsident:** Der Interpellant ist von der Antwort des Bundesrates befriedigt.

92.3006

## Interpellation Zisyadis

### Arbeitslosigkeit. Dringliche Massnahmen Chômage, lenteur et gastronomie

*Wortlaut der Interpellation vom 28. Januar 1992*

In den Kantonen, die von der Arbeitslosigkeit hart betroffen sind, werden die Tagelder der Arbeitslosenversicherung mit immer grösserer Verspätung ausbezahlt. Eine Verzögerung von drei Monaten ist für viele Arbeitslose keine Seltenheit. Hinter solchen Fakten stehen menschliche Tragödien. Ich möchte daher dem Bundesrat folgende Fragen stellen:

1. Welche dringlichen Massnahmen gedenkt er zu ergreifen, damit die Kantone diese Situation bewältigen können?
2. Ist er bereit, das Gesetz in dem Sinne zu ändern, dass generell bis zur definitiven Auszahlung ein Recht auf Vorschuss besteht?
3. Stimmt es, dass die Bundeskanzlei als Antwort an Arbeitslose, die sich über ihre wirtschaftliche Lage Sorgen machen, Broschüren mit Rezepten für Kartoffelgerichte verschickt?

*Texte de l'interpellation du 28 janvier 1992*

Les retards de paiements des allocations de chômage prennent une ampleur considérable dans les cantons brutalement touchés par la hausse du taux de chômage. Un retard de trois mois est une situation fréquente pour de nombreux chômeurs. Derrière ces faits, il y a des drames humains: je souhaite donc poser les questions suivantes au Conseil fédéral:

1. Quelles mesures incitatives d'urgence, le Conseil fédéral entend-il prendre pour que les cantons puissent faire face à la situation?
2. Est-il prêt à modifier la loi dans le sens d'une généralisation du droit aux avances jusqu'au paiement définitif?
3. Est-il exact que la Chancellerie fédérale transmet des brochures de recettes de cuisine à base de pommes de terre, comme réponse aux chômeurs inquiets de leur situation économique?

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Keine – Aucun

*Schriftliche Begründung – Développement par écrit*  
L'auteur renonce au développement et demande une réponse écrite.

*Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 13. Mai 1992*

*Rapport écrit du Conseil fédéral du 13 mai 1992*

1. Les mesures prises par les autorités fédérales dans le domaine de l'assurance-chômage, depuis 1991, sont axées sur deux principes.

Premièrement, nous avons développé les prestations par la mise en vigueur de la révision légale au 1er janvier 1992 et par les ordonnances spéciales des 23 octobre 1991 et 16 mars 1992. Le nombre maximum d'indemnités journalières a ainsi été porté à 300 pour les chômeurs âgés ou invalides et pour les chômeurs des cantons les plus touchés (GE, NE, TI, VD, JU, VS, BS, FR, SH, BE (partiellement)).

Un deuxième paquet de mesures vise à renforcer les capaci-

## **Interpellation Rohrbasser Verlagerung der Tätigkeit von Schweizer Unternehmen ins Ausland**

### **Interpellation Rohrbasser Déplacement d'entreprises suisses à l'étranger**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	16
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	92.3001
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.06.1992 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1231-1232
Page	
Pagina	
Ref. No	20 021 315

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.